

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2009**

L'an deux mil neuf le vingt huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT ARMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Dominique PLAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2009

**Etaient présents** : Dominique PLAT, Brigitte GUEDON, Yves LEVESQUE, Christian LE MENACH, Agnès VALIN, Jean-Marc PONDARD, Laurence MARESCAUX, Alain JAMOIS, Martine SAINTOBIN, François BERNARD, Alain SOREL.

**Absents excusés** : Jean-Marc LE CLEZIO (pouvoir à Dominique PLAT)  
Eric HOUSSIN (pouvoir à B. GUEDON)  
Roland MOUROT (pouvoir à Jean-Marc PONDARD)  
Véronique PALMER (pouvoir à Y. LEVESQUE)

**Secrétaire de séance** : Alain SOREL

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### **1. Révision PLU Commune de SURZUR**

Le Maire fait savoir que par délibération en date du 20 mai 2009, le Conseil Municipal de Surzur a de nouveau arrêté son projet de Plan local d'Urbanisme. En tant que commune riveraine nous sommes consultés sur ce PLU « arrêté ». Le Conseil Municipal doit donner son avis dans un délai de 3 mois en application de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Le PLU « arrêté » de la Commune de SURZUR qui ne fait l'objet d'aucune observation de la part du Conseil Municipal est voté par 15 voix pour.

### **2. Rapport Eau et Assainissement 2008**

Mme MARESCAUX présente les rapports 2008 sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement. Ces rapports ne font pas l'objet d'observations particulières de la part du Conseil Municipal. Le rapport fait apparaître une grosse différence entre le nombre de branchements eau et le nombre de raccordement à l'assainissement.

Par 15 voix pour, le Conseil Municipal approuve les rapports 2008 sur l'eau et l'assainissement.

### **3. Renouvellement de la convention « Petite enfance »**

Mme GUEDON rappelle que depuis 2003, la commune de Saint Armel bénéficie des services du pôle « petite enfance » de la commune de SARZEAU : Multi Accueil (halte garderie), relais assistantes maternelles (RAM) et Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)

Par délibération du 29 juin dernier, le CCAS de SARZEAU a proposé de réactualiser et d'uniformiser les conventions des différentes communes du canton et propose la tarification suivante :

- Multi accueil : 0.50 € par heure de présence de l'enfant (inchangé pour Saint Armel)
- Relais Assistantes Maternelles : participation calculée sur la base « du reste à charge des communes » en fonction du nombre d'assistantes maternelles agréées recensées sur son territoire pour 2/3 (source CG) et du nombre de familles ayant des enfants âgés de mois de 4 ans (source CAF) pour 1/3.
- Lieu accueil enfants parents : participation calculée sur la base « du reste à charge des communes » au prorata du nombre d'enfants

*NB : le reste à charge des communes se calcule sur les dépenses de fonctionnement du multi accueil de SARZEAU déduction faite des recettes (participations familiales, versements CAF et MSA)*

Par 15 voix pour, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention. « Petite Enfance » avec le CCAS de Sarzeau.

### **4. Renouvellement de la convention de partenariat de livraison de repas - Tarifs cantine et garderie, année scolaire 2009-2010**

#### **• Renouvellement de la convention,**

Mme GUEDON précise que la convention de partenariat de production et livraison des repas de la cantine scolaire passée entre la commune de SARZEAU et celle de SAINT ARMEL est échue depuis le 30 juin 2009 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la cantine (moyenne 33 en 2009, contre 30 en 2008), qui compense l'augmentation du coût de fonctionnement de ce service, la commune de SARZEAU propose de maintenir pour cette année, la participation de la commune de SAINT ARMEL à 0.70 € par repas.

Par 15 voix pour, le conseil municipal donne son accord à cette convention de partenariat pour la livraison des repas à la cantine et autorise le Maire à la signer.

- **Tarifs cantine**

Mme GUEDON rappelle que les tarifs des repas servis à la cantine sont fixés en fonction du marché de restauration scolaire signé par la commune de SARZEAU avec BREIZ RESTAURATION, dans lequel est intégré le service rendu à SAINT ARMEL.

Cette année l'augmentation contractuelle de la Sté BREIZ est de 2.7115 %

Je vous propose une augmentation des tarifs de 2,70 % pour les quotients 1 et 2 et 3% pour les quotients 3 et 4.

Par 15 voix pour, le conseil municipal donne son accord à cette augmentation des tarifs de la cantine, ce qui porte le coût des repas à :

- QF4 : 3.25 € (au lieu de 3.15 €)
- QF3 : 2.85 € (au lieu de 2.77 €)
- QF2 : 2.51 € (au lieu de 2.44 €)
- QF1 : 2.26 € (au lieu de 2.20 €)

- **Tarifs garderie**

Mme GUEDON propose la même augmentation des tarifs pour les cartes de garderie de 30 demi-heures : 2,70 % pour les QF 1 et 2 et 3 % pour les QF 3 et 4.

Par 15 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord à cette augmentation des tarifs de la garderie, ce qui porte le coût des cartes à :

- QF4 : 24.20 € (au lieu de 23.50 €)
- QF3 : 21.00 € (au lieu de 20.40 €)
- QF2 : 19.90 € (au lieu de 19.35 €)
- QF1 : 18.80 € (au lieu de 18.30 €)
- La ½ heure de garderie sans carte passe à 1,55 € (au lieu de 1.50 €) quelque soit le quotient familial.

## **5. Demande de subvention modernisation de la route de la côte et de la rue des Paludiers**

M. le Maire fait savoir qu'en vue de la modernisation de la Route de la Côte, il y a lieu de faire une demande de subvention auprès des services du Conseil Général avant le 30 septembre 2009 pour inscription au budget de 2010.

Ces travaux concernent pour l'essentiel des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et du tapis routier de la Rte de la Côte et de la Rue des Paludiers.

Trois entreprises ont été contactées pour avoir une estimation des travaux. Cette estimation s'élève à 130 000 €. Par 15 voix pour, le conseil municipal donne son accord pour l'inscription de 130 000 € de travaux au programme subventionné du département.

## **6. Achat d'abribus.**

M. le Maire précise que par suite de l'expiration du marché abribus départementaux avec la Société DECAUX, le Conseil Général va renouveler tous ses abris bus. La société DECAUX doit donc démonter tous ses abris-bus. Nous avons cependant la possibilité de racheter à la société Decaux celui qui est situé devant la mairie pour un montant hors taxe de 1 000 € HT.

Dans le cas du rachat de cet abri bus, le nouvel abri bus pourrait être intégré dans le rond-point du Clos Salomon.

Par 15 voix, pour, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition, en l'état, de l'abri bus en bois situé devant la mairie pour un coût HT de 1000 € et propose de positionner le nouvel abribus départemental en bordure de la RD 780, dans le sens Sarzeau-Vannes, lors des travaux d'aménagement du rond point du Clos Salomon.

## **7. Achat de mobilier**

M. le Maire présente la sélection du mobilier le plus adapté aux besoins et aux locaux qui a été faite sur plusieurs catalogues disponibles en mairie.

- achat mobilier mairie : afin d'équiper le hall d'accueil de la mairie de chaises adaptées à tous les publics : une banquette 2 places dont le coût s'élève à 172,22 € TTC CAMIF

- achat mobilier ancienne mairie : pour les diverses activités qui s'y dérouleront :

▶ 2 armoires à portes rideaux H 100 cm, l 90 cm P 43.5 cm dont le coût s'élève à 220,06 € TTC x 2 = 440.12 € TTC CAMIF.

▶ 1 chevalet pour écriture et affichage 2 bras coulissant dont le coût s'élève à 119,60 € TTC

▶ 10 chaises coques couleur bordeaux dont le coût total s'élève à 210,50 € TTC

Par 15 voix pour le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du mobilier indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal propose qu'un travail de recherche soit fait par les élèves de l'Ecole afin de trouver un nom (faune ou flore) pour la salle de l'ancienne mairie.

#### **8. Questions diverses**

- La Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys organise une journée Patrimoine de Rhuys à destination des élus.
- Les travaux du rond point du Clos Salomon devraient débuter le 17 septembre prochain.
- 2 lanternes pour l'éclairage public seront posées devant l'hôtel et la biscuiterie.
- M. le Maire donne lecture du bilan de la Semaine de Golfe.
- Plusieurs vols de chats ont été signalés sur la commune.
- Y. Levesque fait part du compte rendu de l'assemblée générale de la Lasnéroise.

Fin de la séance à 22H15.